



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 juin 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 20 juin 2011, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 24 juin 2011 en séance ordinaire, à 18H30 dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 13

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Romain BURRUS, Jean-Marie GLEITZ, Annie MICHEL, Myriam WINKLER, Anne-Marie BELENFANT, Etienne ADLOFF, Pierre-Nicolas MERSIOL, Guy JACOB

Absents excusés : 6

Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Etienne ADLOFF
M. Pierre-LEVYCKYJ qui donne procuration à M. Gérard ZIPPERT
M. Philippe SCHULER qui donne procuration à Mme Sabine LEISER
M. Olivier KEMPF
M. Sébastien ROSSI
M. Maximilien ZAEPFFEL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. Claude HAULLER demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant la validation des tarifs du camping.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1) Information au sujet de la préemption de Teinturerie Centre Alsace | 2 |
| 2) Signature d'une convention entre la Commune et l'EPFL concernant le portage financier de la préemption | 3 |
| 3) Validation des tarifs de l'Ecole de musique - rentrée scolaire 2011/2012 | 3 |
| 4) Validation des tarifs du camping | 3 |

1) Information au sujet de la préemption de Teinturerie Centre Alsace

M. GAUGLER, Directeur de l'Etablissement public foncier du Bas-Rhin ainsi que M. WERLE Directeur du SDAUH de l'unité Nord, qui suit le développement urbanistique de la plateforme d'activités d'Alsace Centrale sont présents afin de donner une explication aux conseillers municipaux sur le développement de la plateforme départementale et des intentions d'y intégrer la friche industrielle de l'entreprise TCA, ainsi que sur les suites financières et juridiques de la préemption de la friche, faisant l'objet de la DIA.

Il est rappelé, qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie en date du 28/04/2011 par Me WALTER qui porte sur deux parcelles cadastrées section 8 et 9, respectivement section 8, parcelle B n°172 d'une surface de 2,93 ares sise au lieu-dit Matschel à DAMBACH LA VILLE et section 9, parcelle A n°110 d'une surface de 125,42 ares sise au lieu-dit Brueckenwald, l'ensemble appartenant à la Société Teinturerie Centre Alsace ;

L'acquéreur est l'entreprise TD3E IMMOBILIER, dont le siège est sis 160 rue du Ladhof à 68000 COLMAR pour un prix de 355.000,-€ et 17.000,-€ de frais d'agence plus frais de Notaire ;

Les services de France Domaine ont évalué cet ensemble immobilier en date du 17 mai 2011 à un prix de 308 000 € (dont seront à déduire les frais de démolition, de dépollution du site et de remise en état du site).

Une première information d'ordre général a été donnée au Conseil municipal en point divers de la séance du 30 juin 2011.

M. le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal de Dambach-La-Ville concernant le droit de préemption urbain et a un délai de deux mois pour exercer ce droit.

Le Conseil Municipal prend acte du fait que M. le Maire va exercer le droit de préemption urbain, par arrêté municipal du 24/06/2011 pour acquérir les parcelles qui font l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, à l'euro symbolique.

C'est donc bien la Commune qui acquiert le bien par voie de préemption.

M. GAUGLER informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier s'est prononcé en faveur du portage financier de cette opération lors du dernier Conseil d'Administration.

Une convention de portage financier du projet pourra donc être signée par la suite avec l'EPFL.

En cas de recours par le vendeur et de saisine du juge de l'expropriation, la somme de 15% du prix fixé par les domaines sera consignée (soit 308 000 x 15 % = 46 200 €). Cette somme devra alors être prévue au budget communal.

2) Signature d'une convention entre la Commune et l'EPFL concernant le portage financier de la préemption

Point ajourné : il n'est pas d'actualité pour l'instant.

3) Validation des tarifs de l'Ecole de musique - rentrée scolaire 2011/2012

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- o décide de reconduire pour l'année scolaire 2011/2012 les tarifs de l'école de musique communale appliqués pour l'année scolaire 2010/2011, à savoir :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une cotisation annuelle obligatoire de 15 € par élève (droits d'inscription, frais de gestion et photocopies...) sauf pour les élèves de la chorale ▪ Un écolage trimestriel aux tarifs de : 			
	1 ^{er} enfant 1 ^{ère} activité	2 ^{ème} enfant 2 ^{ème} activité	3 ^{ème} enfant 3 ^{ème} activité
EVEIL MUSICAL (5 à 7 ans) (sans distinction de membres extérieurs)	30,00 €	27,00 €	25,00 €
PERCUSSIONS AFRICAINES (membres extérieurs)	80,20 € 95,50 €	74,10 € 88,20 €	68,00 € 83,00 €
FORMATION MUSICALE (membres extérieurs)	80,20 € 95,50 €	74,10 € 88,20 €	68,00 € 83,00 €
FORMATION INSTRUMENTALE (membres extérieurs)	134,00 € 166,00 €	123,00 € 152,30 €	113,00 € 141,80 €
ORCHESTRE JUNIOR et ENSEMBLES MUSICAUX CHORALE		Gratuit Gratuit	

4) Validation des tarifs du camping

Le nouveau gestionnaire du camping, M. SCHNELL qui a ouvert les portes du camping depuis le 1^{er} juin demande au Conseil municipal, de pouvoir reconsidérer les tarifs à la hausse suite à une étude comparative des tarifs pratiqués dans le secteur.

Anciens tarifs

Forfait avec douche	Tarifs validés le 1 ^{er} juin 2011
Camping car avec 2 adultes (eau comprise) :	8,70 €
Caravane avec 2 adultes :	7,50 €
Tente avec 2 adultes :	7,00 €

Adulte supplémentaire :	2,10 €
Enfants de - de 13 ans :	1,85 €
Voiture :	1,70 €
Moto :	1,70 €
Electricité :	2,10 €

Forfait avec douche	Camping de Dambach-La-Ville Nouveaux Tarifs 2011	Camping de St Pierre	Camping Les Cigognes de Sélestat BS HS
Emplacement camping car et caravane	4,20 €	4,20 €	14,50 / 16,60
Emplacement tente	3,50 €	4,20 €	10,40 / 12,30 €
Tente supp.		1,50 €	
Adulte	3,50 €	5,20 €	2,10 / 4,20 €
Enfants de - de 7 ans :	2,00 €	2,50 €	3,30 € (gratuité pour les - de 4 ans)
Voiture :	2,00 €	4,20 €	-----
Moto :	2,00 €	4,20 €	-----
Electricité / eau par jour et par emplacement :	2,50 €	3,30 €	Compris
Animaux	1,50 €	1,50 €	1,20 €
Taxe de séjour	0,30 €	0,30 €	0,20 €

- **Au Camping de Villé - LE GIESSEN 3 étoiles**

Emplacement nu AVEC électricité 01/04 au 02/07/2011 à 2 pers. 15,10 €
 Emplacement nu AVEC électricité 02/07 au 09/07/2011 à 2 pers. 22,00 €
 Emplacement nu AVEC électricité 09/07 au 20/08/2011 à 2 pers. 24,50 €
 Emplacement nu AVEC électricité 20/08 au 27/08/2011 à 2 pers. 22,00 €
 Emplacement nu AVEC électricité 27/08 au 18/09/2011 à 2 pers. 15,10 €
 Le forfait base inclut : l'emplacement pour 1 ou 2 personnes + 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car + 1 véhicule

- **A Dambach-La-Ville**

15,70 € la nuit pour la même formule (1 caravane - 2 adultes avec électricité et voiture)

13,70 € la nuit pour 1 couple en camping car

- **A Sélestat - camping municipal Les Cigognes**

14,50 € la nuit pour 1 couple en tente / caravane / camping car avec douche et branchement électrique compris (en basse saison) et 16,60 € en haute saison.

Le Conseil municipal,

Au vu des tarifs pratiqués dans les alentours,
Décide de
Valider la nouvelle grille tarifaire proposée par M. SCHNELL et accepte qu'elle
soit mise en place avec effet immédiat.

La séance est levée à 20H00.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT